Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20260402-DEL_02042026_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 27 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage du compte-rendu : 03 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Marion **PICART,** Caroline **DANIEL,** Bruno **QUERNÉ,** Nolwenn **HERVET,** Jean Baptiste **PATAULT,** Corinne **GRINCOURT, N**icole **SEGALEN-HAMON, Edouard LEDUC, Christophe REBUFFAUD,** Pierre **CHEMINANT, Patrice TRUBLET,** Vanessa **LENOIR**, Sandrine **VAUDORÉ**, Pierre-Olivier **LABBE**, Thomas **SEVAULT,** Tracey **PAGE-JONES,** Camille **JACQ,** Jean-Yves **BRIANT,** Jacques **AUTRET.**
Avaient donné procuration : Julie **BELEC** à Marion **PICART**, Céline **PAUCHET** à Jacques **AUTRET.**
Secrétaire de séance : Nicole **SEGALEN-HAMON**
Assistait également : Morgane **SALAUN.**

5. Désignation des délégués au Syndicat d'Énergie et d'Equipement du Finistère :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), est chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de 269 communes sur les 277 que compte le département. Il dispose également de 4 compétences optionnelles : le gaz, l'éclairage public, les réseaux de chaleur et de froid et les communications électroniques.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 4 représentants au Syndicat Départemental d'Electrification :

- 2 titulaires
- 2 suppléants.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent lors effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Désigner les membres élus par un vote à main levée tel que suit :

Titulaires	Suppléants
Alban LE ROUX	Alain DUIGOU
Jean Baptiste PATAULT	Bruno QUERNÉ

Extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alban LE ROUX.